

| | |
|---|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents | 13 |
| Nombre de membres excusés ou absents | 02 |
| Nombre de procurations | 02 |
| Nombre de votants | 15 |

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 MAI 2024

A 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-huit heures trente, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Patricia CHANEL, Céline MICHON, Catherine JANTON et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY.

Excusé (e) ou absent (e) s : Mmes Delphine MAURAND (pouvoir à Mme Laurence VASSEUR) et Christine DOLE (pouvoir à M. Michel PAGE)

Date de convocation du conseil municipal : le mardi 7 mai 2024

Madame Carole BUFFET est désignée aux fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 mars 2024, qui sera publié à la grille de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune (www.druillat.fr).

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME :**
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
 - Droits de préemption urbain,
- **ECLAIRAGE PUBLIC :**
 - Fonds de concours,
- **DECISION MODIFICATIVE :**
 - Transfert de crédits entre articles de la section d'investissement,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE,**
- **PROJET D'AMENAGEMENT DE LOGEMENT ROUTE DES CREUSES,**
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - ➔ Comptes-rendus de diverses réunions,
 - ➔ Divers

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 16/2024 – SELARL BAILLY-JACQUEMET ET DUBOIS, notaires à PONT D'AIN pour les parcelles W 58, 59 et 98 situées « Prés du Moulin » et « Mont Culet » – Rejet du service instructeur – parcelles non contiguës.

N° 17/2024 – SELARL BAILLY-JACQUEMET ET DUBOIS, notaires à PONT D'AIN pour la propriété cadastrée section B n° 2079 située 24, Place de la Croix – Zone Ua.

N° 18/2024 – SELARL BAILLY-JACQUEMET et DUBOIS, notaires à PONT D'AIN pour les parcelles B n° 1517 et 1518 situées à « La Goutte » – Zone Np.

N° 19/2024 - SELARL BAILLY-JACQUEMET et DUBOIS, notaires à PONT D'AIN pour la parcelle W n° 205 sise « au Raffour » – Zone As.

N° 20/2024 – SELARL BAILLY JACQUEMET et DUBOIS, notaires à PONT D'AIN, pour la propriété constituée des parcelles B n° 596-599-645-1878 et 1879 au 139, route des Creuses – Zones Ua et 1 AUa

Déclarations préalables :

N° 16/2024 – Madame Chrystel FRATTER pour le changement des huisseries (sauf sous-sol) et la suppression des deux cheminées en toiture – Parcelle B n° 669 située 1298, route de Pont d'Ain – Zone Ub du PLU.

N° 17/2024 - Monsieur VAIAGINA Eymeric pour la construction d'un mur de soutènement sur deux pans du terrain - 344, route des Bois – Parcelles E n° 1143 et 1146 – Zones Ub et A.

N° 18/2024 – Monsieur NICOD Christophe pour la fermeture d'une terrasse existante par une ossature bois avec baies vitrées en aluminium – 346, route de Chanterenard – Parcelle V n° 693 – Zone Ub

N° 19/2024 – Monsieur MEYER Michel pour une installation photovoltaïque – 226, chemin des Millettes – Parcelle C n° 1072 – Zone Ub

N° 20/2024 – Monsieur DEVILLARD Guillaume pour la pose d'une clôture – 50, Impasse du Pelloux – Parcelle D n° 650 – Zone Ub – Demande de retrait de ce dossier par le pétitionnaire pour cause d'incomplétude

N° 21/2024 – Monsieur DEVILLARD Guillaume pour la pose d'une clôture – 50, Impasse du Pelloux – Parcelle D n° 650 – Zone Ub.

N° 22/2024 – Madame FAVIER Martine pour la pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon 127, chemin des Millettes – C 527 et 526 – Zone Ua

Permis de construire :

N° 05/2024 – M. BOULY Julien pour la construction d'un garage de 92 m² sur la parcelle cadastrée section D n° 605 – 102, Impasse du Pelloux – Zones Ub et A.

N° 06/2024 – M. MARIE Jérôme pour l'édification d'un garage de 42.75 m² sur la parcelle cadastrée section V n° 321 – 35, Impasse des Chanuères à Turgon – Zones Ub et Np.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des votants (13 votants en l'absence de Mme Laurence VASSEUR arrivée à 18 h 50), décide de ne pas user du droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutation suivants :

N° 09/2024 – Propriété cadastrée section B n° 2138 située 102, route des Creuses – Propriété de M. et Mme LORRAIN Christopher et Morgane – Acquéreurs : M. et Mme ASQUIE François et Caroline – Zone Ua (Demande émanant de JURIS URBA de LYON)

N° 10/2024 – Parcelles A 1902 et 1607 pour 547 m² de terrain (suite à la division foncière d'une plus grande unité) – 31, route de la Chapelle à Turgon – Propriété de Mme CONVERT Annie – Acquéreurs : M. NEGRIER Christophe et Mme Marjorie STRUBBE – Zone Ub (Secteur OAP)

Délibérations :

| Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs) | Abandon du ou des droit (s) de préemption urbain |
|--|--|
| Pour | 13 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Arrivée de Mme Laurence VASSEUR à 18 h 50 qui prend donc désormais part au vote pour les prochaines délibérations.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2023, le comité syndical du SIEA a approuvé une adaptation et une évolution des aides relatives aux travaux, ainsi que des modalités de cotisation pour les communes ayant transférées leur compétence « Eclairage public ».

Le conseil municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants :

- Approuve le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
- Approuve l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.

- S'engage à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

Délibération :

| Nombre de votants (Conseillers présents et pouvoirs) | Approbation des points énoncés ci-dessus |
|---|--|
| Pour | 15 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

DECISION MODIFICATIVE :

Afin d'adapter au mieux les crédits en fonction de la nomenclature, le Conseil Municipal, par délibération recueillant l'unanimité des votes, accepte le transfert des crédits :

- Du compte 2135-12 pour « l'aménagement d'appartements au 231, route des Creuses » au compte 231-1 (en dépenses)
- Du compte 1348-19, en recettes, pour « fonds de concours de GBA pour l'extension de la salle polyvalente » au compte 13251-19.

Délibération :

| Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs) | Transfert des crédits pour modification des comptes comme énoncé ci-dessus |
|--|--|
| Pour | 15 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Les notifications pour les lots 3 à 12 ont été faites par voie dématérialisée aux entreprises non retenues et retenues, comme suite aux décisions de la Commission d'appel d'offres validées par le Conseil Municipal du 15 avril dernier.

Une réunion de démarrage des travaux a eu lieu ce mercredi 15 mai à 9 h 00, sur site. Toutes les entreprises étaient présentes (sauf la société DAZY excusée).

Un planning a été établi avec un démarrage sur le mois de juin pour les entreprises de TP et de maçonnerie.

La limitation des 100 personnes en absence d'une porte de secours restera en vigueur au minimum jusqu'en avril 2025.

Une réunion de chantier se tiendra chaque mercredi à 9 h 00.

Les stationnements situés sur la partie haute du parking, en bordure de la route de Pont d'Ain (à côté de la maison de M. PEPIN et Mme BOUTON), seront condamnés pendant toute la durée des travaux.

Les aménagements prévus dans la partie existante de la salle (cuisine, toilettes actuelles et annexes, véranda) interviendront en dernier.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est basé sur un taux de 8.5 % + 2 % pour OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination).

- L'estimation initiale au stade de l'APS était de 511 940.00 €,
- Au stade de l'APD, l'estimation aurait été basée sur 620 600.00 H.T.,
- Suite à l'ouverture des plis et à l'attribution des lots, **le taux des honoraires sera finalement calculé sur la somme de 580 602.88 € portant la future rémunération à : 73 155.96 € TTC au lieu des 64 504.44 € prévisionnels.**

Le Conseil Municipal, par délibération, approuve et valide l'avenant au marché initial de maîtrise d'œuvre, qui lui est proposé pour une dépense supplémentaire de 8 651.52 € T.T.C.

| Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs) | Adoption de l'avenant D'un montant de 8 561.52 € T.T.C. Pour le coût de la maîtrise d'œuvre Et autorisation de signature au Maire |
|--|--|
| Pour | 15 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

PROJET D'AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

Les diverses notifications aux sociétés ayant remis des offres pour les missions SPS, contrôle technique et maîtrise d'œuvre ont été informées de la suite réservée à leur proposition.

Une réunion sur site a eu lieu le vendredi 3 mai dernier avec le maître d'œuvre (ARCHIBULLE), les bureaux chargés des structures et Fluides, et l'Agence Départementale D'ingénierie.

Des travaux de consolidation de structures (planchers, charpente...) plus importants qu'initialement prévus s'avéreront probablement nécessaires.

De nouvelles études sont en cours.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 13 juin prochain à 9 h 00.

Il est rappelé que le coût estimatif de ce projet au stage études d'avant-projet définitif est de 279 000 € H.T. pour les travaux et d'un montant global (études, maîtrise d'œuvre...) de 368 491.51 € H.T.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement, sachant que les aides du département au titre des équipements de proximité et de l'Etat pour la DETER ne sont pas éligibles pour la rénovation de logements.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementale Transition écologique,
- Au titre du fonds Verts de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement,**
- **Autorise M. le Maire à effectuer des demandes de subventions,**
- **S'Engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

| Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs) | Adoption des termes de la délibération énoncée ci-dessus pour la rénovation des logements Route des Creuses |
|--|---|
| Pour | 15 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

BAUX DE LOCATION :

Monsieur le Maire fait savoir que les baux de location du droit de chasser consenti à la Société de Chasse de DRUILLAT et de location de terrains à M. Thierry BUFFET sont arrivés à terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la rédaction de ces nouveaux baux et autorise le Maire à les signer selon les dispositions suivantes :

- **Société de Chasse de DRUILLAT :**
 - Durée : 9 ans
 - Renouvelable par tacite reconduction,
 - Augmentation des locations : par décision expresse du conseil municipal sur délibération.
 - Introduction du nom du nouveau Président M. Yvan RUFFIEUX,
 - Modification de la Trésorerie en charge du recouvrement des locations (SGC de BOURG-en-BRESSE),
 - Tarif : 165 € à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **Location de terrains à M. Thierry BUFFET :**
 - Durée : 9 ans,
 - Montant du loyer : 25.00 € annuels,
 - Augmentation des loyers : par décision expresse du conseil municipal, sous forme de délibération

| Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs) | Accord pour la rédaction des baux énoncés ci-dessus et autorisation de signature au Maire |
|--|---|
| Pour | 15 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

QUESTIONS DIVERSES :

- Divers :

➔ Comptes-rendus de diverses réunions et réunions à venir :

- Il est rappelé qu'une réunion est programmée le jeudi 30 mai 2024 à 18 h 30 pour présentation du travail de recensement effectué sur les logements vacants et les terrains constructibles résiduels.
- Une réunion s'est tenue ce jeudi 16 mai avec le bureau d'études de GBA, les sociétés EPODE et D2P et un architecte concernant **le projet d'aménagement du cœur de village**. Il est rappelé que Grand Bourg Agglomération, suite à un appel à projet, a retenu ce dossier et financera 18 semaines d'études.

Les enjeux ont été rappelés : création d'un habitat inclusif de type HAISSOR, commerce multiservice, MAM, logements locatifs...

Ces différents bureaux travailleront et présenteront plusieurs scénarios portant sur une réhabilitation, ou une démolition avec reconstruction à neuf ; chiffrages, avantages et inconvénients...

Ils proposent d'élargir le périmètre avec un réaménagement de la place

Le compte-rendu de cette séance sera diffusé à l'ensemble des élus avec la perspective d'une réunion pour débattre à nouveau de ce projet.

Une consultation de la population sera organisée au stade du diagnostic.

- Le compte-rendu du conseil communautaire du lundi 13 mai dernier est délivré :
Il a notamment été procédé à :
 - L'installation de M. Denis TAVEL,
 - Au vote du compte administratif avec le constat d'une masse salariale en augmentation, de la hausse des recettes de la fiscalité suite à l'augmentation des bases pratiquée par l'Etat, du coût de certains services ou aménagement tel que la Plaine Tonique.

→ Préparation des élections Européennes du dimanche 9 juin 2024 (Rappel pour mémoire et apport de modifications éventuelles) :

→ La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie ce **jeudi 16 mai à 18 h 00**.

→ Le bureau de vote avait été constitué lors de la précédente séance, pour un scrutin ouvert de 8 h 00 à 18 h 00 avec des plages horaires de 2 h 30. Quelques modifications lui sont apportées

| PLAGES HORAIRES | MEMBRES DU BUREAU DE VOTE |
|--|---|
| De 8 h 00 à 10 h 30 | - M. Jean-Luc EMIN - Mme Patricia CHANEL - Mme Céline MICHON |
| De 10 h 30 à 13 h 00 | - M. Jérôme TRON - Mme Carole BUFFET - Mme Catherine JANTON |
| De 13 h 00 à 15 h 30 | - M. Michel MEYER - Mme Christine DOLE - M. Dorian BEGHELLI |
| De 15 h 30 à 18 h 00 | - M. Robert GALLET - M. Jean-Luc EMIN - Mme Laurence DOYONNAS |
| Dépouillement à partir de 18 h 00 | - M. Jean-Luc EMIN - M. Robert GALLET - Mme Laurence DOYONNAS - Mme Carole BUFFET - Mme Christine DOLE - M. Jérôme TRON - M. Richard DEVOY. |

Heure de clôture de la séance : 20 h 30

Date de la prochaine séance : Lundi 17 juin 2024 à 18 h 30

| Fonctions | Noms Prénoms | Signatures |
|-----------------------------|----------------------|-------------------|
| Maire | Jean-Luc EMIN | |
| Secrétaire de Séance | Carole BUFFET | |

| | |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents | 13 |
| Nombre de membres excusés ou absents | 02 |
| Nombre de procurations | 02 |
| Nombre de votants | 15 |

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 MAI 2024
A 18 H 30

Étaient présents : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS (arrivée à 18 h 50 et n'a pas pris part au deux premières délibérations), Patricia CHANEL, Céline MICHON, Catherine JANTON et Séverine BRESSAND

Mrs Jean-Luc EMIN, Maire, Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY.

Excusé (e) ou absent (e) s :

Mmes Delphine MAURAND (pouvoir à Mme Laurence VASSEUR) et Christine DOLE (pouvoir à M. Michel PAGE)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 7 mai 2024

Secrétaire de séance : Mme Carole BUFFET

| Références | Vote | Objet | Date du visa Préfectoral |
|-------------|---------------------------|---|--------------------------|
| DEL-0524-01 | Unanimité (13 votants) | Droit de préemption urbain : Projet de mutation de la propriété cadastrée section B n° 2138 située 102, route des Creuses Propriétaires : M. et Mme LORRAIN Christopher et Morgane Acquéreurs : M. et Mme ASQUIE François et Céline | 17 mai 2024 |
| DEL-0524-02 | Unanimité (13 votants) | Droit de préemption urbain : Projet de mutation des parcelles A n° 1902 et 1607 d'une superficie de 547 m2 (issue de la division foncière de la parcelle A n° 1823) à Turgon Propriétaires : Mme CONVERT Annie Acquéreurs : M. NEGRIER Christophe et Mme STRUBBE Marjorie | 17 mai 2024 |
| DEL-0524-03 | Unanimité (15 votants) | Compétence éclairage public : Recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie) | 17 mai 2024 |

| | | | |
|--------------------|---------------------------|--|-------------|
| DEL-0524-04 | Unanimité (15 votants) | Dépôt de dossiers de demande de subvention pour la rénovation de logements : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Transition écologique et des Fonds Verts de l'Etat | 17 mai 2024 |
| DEL-0524-05 | Unanimité (15 votants) | Décision modificative N° 1 : Virements de crédits | 17 mai 2024 |
| DEL-0524-06 | Unanimité (15 votants) | Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle polyvalente | 17 mai 2024 |
| DEL-0524-07 | Unanimité (15 votants) | Rédaction d'un nouveau bail de location pour le droit de chasse consenti à la Société de Chasse de DRUILLAT | 17 mai 2024 |
| DEL-0524-08 | Unanimité (15 votants) | Rédaction d'un nouveau bail de location de parcelles de terrain en état de lande – Bail échu | 17 mai 2024 |

Délibération adoptée par le Conseil Municipal, au cours de la séance du jeudi 16 mai 2024, numérotée DEL-0524-01 à DEL-0524-08.

| Fonctions | Noms Prénoms | Signatures |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------|
| Maire | Jean-Luc EMIN | |
| Secrétaire de Séance | Mme Carole BUFFET | |